

# La loi

(Traduit de l'anglais)

C.H. Mackintosh

[Courts articles 86]

Votre question implique les fondements mêmes du christianisme. Nous vous donnons en réponse une déclaration brève mais complète de l'Écriture sainte : « Car le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce » [Rom. 6, 14]. Et encore : « Tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction » (voyez Rom. 7 ; Gal. 3). Si nous devons être enseignés par l'Écriture seule, alors nous apprenons que le croyant est « mort à la loi ». Il est mort en Christ, comme nous l'enseigne le Nouveau Testament en de nombreux endroits. Or, qu'est-ce que la loi a à dire à un homme mort ? Ou qu'est-ce qu'un homme mort a à dire à la loi ? La loi lie-t-elle un homme mort ? L'idée est absurde. « C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu » [Rom. 7, 4].

Il est vrai qu'un chrétien, marchant dans l'Esprit, accomplit la justice pratique de la loi (Rom. 8, 4). Mais si vous mettez un chrétien *sous* la loi, vous le mettez sous la malédiction, car l'apôtre déclare qu'autant sont sur ce terrain, non seulement tout autant n'ont pas gardé la loi, mais sont sous la malédiction. En bref, *tout l'enseignement des Romains et des Galates est catégoriquement opposé à la notion de placer les chrétiens sous la loi, que ce soit pour la justification ou comme règle de vie*. Bien loin que ce soit le terrain de la justification, c'est celui de la condamnation. Bien loin d'être une règle de vie, c'est une règle de mort. Voyez Romains 7, 10 et 2 Corinthiens 3.

Quelqu'un droit d'esprit a-t-il besoin qu'on lui dise qu'un chrétien ne doit pas voler ou commettre de meurtre ? Certainement pas. Souvenons-nous que la morale chrétienne repose sur une base *chrétienne* et non sur une base *légale*. La loi fut donnée à l'homme dans la vieille création pour le mettre à l'épreuve, l'éprouver, et faire abonder la transgression. Le chrétien n'est pas dans la vieille création, mais dans la nouvelle (2 Cor. 5, 17). Il n'est pas dans la chair, mais dans l'Esprit (Rom. 8, 9).

Ces choses sont-elles seulement des façons de parler, ou sont-elles des déclarations divines concernant les fondements mêmes du christianisme ? Prêtons-y bien attention, cher ami. Voyons où nous en sommes. Une personne qui, dans son expérience courante, est sous la loi, doit être étrangère à la paix et à la liberté de l'évangile. De plus, elle doit être complètement ignorante du véritable caractère du christianisme.

Si nous suivons l'histoire et les écrits du grand apôtre des Gentils, nous trouverons que rien ne le peinait et l'attristait autant — il ne dénonçait rien plus fortement — que la tentative de placer les chrétiens sous la loi, d'une façon ou d'une autre, ou pour quelque motif que ce soit. Quand il parle de lui-même comme « étant sous la loi de Christ » (1 Cor. 9, 21), toute personne compétente comprend que l'expression signifie « sous la règle ou l'autorité de Christ », et n'a rien à voir avec le fait d'être sous la loi de Moïse, ce que partout l'apôtre dénonce dans les termes les plus forts. Les docteurs de la loi n'obtiennent aucune clémence de la part de Paul. C'est

aussi clair que possible. Par là, si nous devons être soumis à l'Écriture, la question de la loi est facilement réglée. Mais si quelqu'un refuse de se soumettre à cette autorité, nous ne trouvons pas qu'il soit très utile de lui parler.

En 1 Corinthiens 9, 21, l'expression « sous la loi » est un mot qui signifie simplement *sous la règle ou l'autorité de Christ*. Paul n'était pas sous la loi de Moïse, ni nous non plus, grâce à Dieu.

« Le Juif » comme tel est tenu d'accomplir la loi, ou sinon de trouver la malédiction prononcée contre « quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire » [Gal. 3, 10]. Mais où se trouve le Juif qui peut rencontrer Dieu sur le terrain de la loi morale ou cérémonielle ? Avez-vous jamais entendu parler de ou connu quelqu'un qui pouvait revendiquer la bénédiction sur la base d'une obéissance parfaite ? On dira : « Il y a la miséricorde ». Oui, mais pas sous la loi. « Si quelqu'un a méprisé la loi de Moïse, il meurt sans miséricorde » [Héb. 10, 28]. La loi et la miséricorde sont deux choses tout à fait différentes. Si quelqu'un peut accomplir la loi, il n'a pas besoin de miséricorde ; s'il n'a pas accompli la loi, elle n'a aucune miséricorde pour lui. Que lui reste-t-il ? Simplement de prendre la place d'un pauvre pécheur coupable, ruiné, et qui s'est détruit lui-même.

« Ô Israël, tu t'es détruit toi-même » [Os. 13, 9]. Et alors quoi ? « Ton secours est en moi ». Mais sur qui ce secours repose-t-il ? Sur Celui qui est puissant pour sauver, à savoir le Messie d'Israël, Celui dont parle Ésaïe dans le passage bien connu suivant : « Voici, mon serviteur agira sagement ; il sera exalté et élevé, et placé très haut. Comme beaucoup ont été stupéfaits en te voyant, — tellement son visage était défait plus que celui d'aucun homme, et sa forme, plus que celle d'aucun fils d'homme, — ainsi il fera tressaillir d'étonnement beaucoup de nations ; des rois fermeront leur bouche en le voyant ; car ils verront ce qui ne leur avait pas été raconté, et ils considéreront ce qu'ils n'avaient pas entendu. Qui a cru à ce que nous avons fait entendre, et à qui le bras de l'Éternel a-t-il été révélé ? Il montera devant lui comme un rejeton, et comme une racine sortant d'une terre aride. Il n'a ni forme, ni éclat ; quand nous le voyons, il n'y a point d'apparence en lui pour nous le faire désirer. Il est méprisé et délaissé des hommes, homme de douleurs, et sachant ce que c'est que la langueur, et comme quelqu'un de qui on cache sa face ; il est méprisé, et nous n'avons eu pour lui aucune estime. Certainement, lui, a porté nos langueurs, et s'est chargé de nos douleurs ; et nous, nous l'avons estimé battu, frappé de Dieu, et affligé ; mais il a été blessé pour nos transgressions, il a été meurtri pour nos iniquités ; le châtement de notre paix a été sur lui, et par ses meurtrissures nous sommes guéris. Nous avons tous été errants comme des brebis, nous nous sommes tournés chacun vers son propre chemin, et l'Éternel a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous » [És. 52, 13 à 53, 6].

Là, le Juif repentant peut trouver la véritable base de la délivrance de la malédiction de la loi. Christ a été fait malédiction en étant pendu au bois. « Il a souffert une fois pour les péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu » [1 Pier. 3, 18]. « Et de tout ce dont ils n'ont pu être justifiés par la loi de Moïse, quiconque croit est justifié par lui » [Act. 13, 39]. Et non seulement cela, mais ils sont délivrés de la loi comme règle ou principe, étant considérés comme morts à elle par la mort de Christ.

Cela n'interfère en rien avec Jérémie 31, 36 et 37 auquel vous faites référence. Il n'a rien à dire quant à cette question. Si « le Juif embrasse le christianisme », il a cessé d'être un Juif et il prend position sur le terrain nouveau où il n'y a ni Juif ni Grec, mais où tous sont un en Christ. Cela ne touche en rien aux promesses et aux propos de Dieu envers Israël, qui seront tous, littéralement et infailliblement, accomplis au temps convenable. « Tout Israël sera sauvé » [Rom. 11, 26]. Les Écritures fourmillent de preuves de cette grande vérité. Pas un iota ou un trait des promesses faites aux pères ne peut manquer. En citer les preuves nécessiterait un volume. Si vous voulez appliquer votre cœur à l'étude des épîtres aux Romains, aux Galates et aux Hébreux, vous

trouverez une réponse tout à fait complète et satisfaisante à votre question : « Quels passages de l'Écriture tendent à affranchir le Juif des observations cérémonielles ? ». S'il croit en Jésus, il est mort à la loi ; s'il ne l'est pas, il sera condamné par la loi.

Nous ne pouvons pas comprendre comment Galates 3, 19 pourrait nier la vérité que l'on trouve en 1 Jean 3, 4, qui est : « Le péché est *l'iniquité* ». Les deux passages sont en parfaite harmonie. « Pourquoi donc la loi ? Elle a été ajoutée à cause des transgressions ». De même aussi en Romains 4, 15 : « Car la loi produit la colère, mais là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression ». N'est-il pas évident que pour qu'il y ait transgression, il doit y avoir une loi ? Si ; et il est également indéniable que là où il y a une loi, il doit y avoir transgression, parce que l'homme est un pécheur.

La loi a soulevé la question de la justice, et a montré que l'homme n'en avait aucune. Sans loi, l'homme était un pécheur sans loi. Sous la loi, il était un transgresseur délibéré. D'Adam à Moïse, il n'y a pas eu de loi, et donc pas de transgression, quoiqu'assurément, il y avait du péché et donc la *mort*, les gages du péché [Rom. 6, 23]. « Mais la mort régna depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression d'Adam » (Rom. 5, 14). Adam avait une loi ; c'est pourquoi son acte fut une transgression. Ainsi, nous lisons en Osée 6, 7 : « Eux [Israël], comme Adam, ont transgressé » ; voyez la note en marge. Nous sommes incapables de comprendre les difficultés de certains de nos amis quant à une question si extrêmement claire.

Nous estimons qu'il y a encore un peu de confusion dans votre esprit quant à « l'ancien mari » en Romains 7. Nous ne pensons pas que c'est la chair, pas plus que la loi, quoique, assurément, la chair doit être tenue pour morte, car telle elle est au regard de Dieu, et la foi adopte toujours la manière de voir de Dieu. Nous avons tendance à être confus, en ne distinguant pas, en Romains 7, entre l'*illustration* du lien du mariage, et son *application*. Dans l'*illustration*, le *mari* meurt ; mais dans l'*application*, c'est *nous* qui sommes morts. En bref, la mort dissout le lien — non pas la mort de la loi, mais *notre* mort. « C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ ». Et encore : « Mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus » (voir note en marge). Dans le chapitre 6, la question de « la chair » est traitée ; dans le chapitre 7, la question de « la loi ». La mort délivre de l'une et de l'autre.

Nous croyons qu'en Romains 7, l'apôtre nous donne l'exercice d'une âme vivifiée qui ne connaît pas la délivrance. C'est, pour utiliser une image, un homme qui est sorti d'un piège, et qui décrit ses sentiments quand il s'y trouvait. Pensez-vous que Paul était un « misérable homme », criant pour être délivré, quand il écrivait cette épître aux Romains ? Très certainement non ! Il était un homme heureux, se réjouissant dans une pleine délivrance. Mais il décrit l'exercice d'une âme vivifiée quoique encore sous la loi, et n'ayant aucune puissance contre le péché. Ce n'est pas, à proprement parler, l'expérience chrétienne. Un chrétien ne peut-il jamais faire le bien ? Doit-il toujours faire le mal ? Un chrétien peut-il dire : « Accomplir le bien, cela je ne le trouve pas » ? Le fait est que, dans toute cette partie du chapitre, vous ne trouvez pas le Saint Esprit dans Sa puissance comme demeurant là. Il y a la vie nouvelle, mais il n'y a pas de puissance, pas de sentiment d'une entière délivrance, pas de conscience de la victoire. Vous trouvez tout cela au chapitre 8, qui est la véritable expérience chrétienne.

Nous pensons que beaucoup de bien-aimés de Dieu ne sont jamais sortis de Romains 7. Tandis que nous devons admettre que nous préférons beaucoup être de façon honnête dans le chapitre 7 qu'être faussement dans le chapitre 8, cependant, nous ne pouvons pas admettre que le chapitre 7 soit la position convenable pour quelqu'un qui devrait connaître la puissance d'affranchissement de ces paroles : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le christ Jésus » [Rom. 8, 1]. Il est très bon pour l'âme de passer

par Romains 7, mais ce n'est pas à la gloire de Dieu qu'elle y demeure. S'il était bon pour tous de demeurer dans le chapitre 7, alors dans quel but le Saint Esprit aurait-il écrit le chapitre 8 ?